

Le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France : un engagement renforcé pour la ruralité

Ce mardi 11 mars, à l'Hôtel du Département de Seine-et-Marne, Jean-François Parigi, le Président du Département, et Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, ont remis 65 contrats ruraux, adoptés entre septembre 2023 et décembre 2024. Ces contrats représentent une subvention départementale de plus de 8,9 millions d'euros et une contribution régionale de plus de 11,9 millions d'euros. Un engagement fort du Département et de la Région aux communes rurales du territoire.

Depuis le début du mandat, le Président du Département de Seine-et-Marne a fait de l'accompagnement des projets des collectivités un axe fort et prioritaire de sa politique d'aménagement. Ainsi, depuis 2021, 151 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 20,36 millions d'euros de la part du Département et 27,14 millions d'euros mobilisés par la Région Ile-de-France.

Le dispositif des Contrats Ruraux permet d'accompagner les communes de moins de 2 000 habitants dans la réalisation de projets structurants pour leurs territoires. Ce soutien s'est encore renforcé avec une augmentation du plafond des subventions de 370 000 euros à 500 000 euros.

Les fonds alloués permettent de financer des équipements publics essentiels : crèches, maisons de santé, infrastructures sportives et culturelles, ainsi que l'entretien de la voirie. Cette politique contractuelle joue un rôle clé dans l'amélioration du cadre de vie des Seine-et-Marnais et dans la lutte contre la fracture territoriale.

Dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, Jean-François Parigi a rappelé lors de cette cérémonie que, là où d'autres départements choisissent de supprimer la politique contractuelle, le Département de Seine-et-Marne se distingue en maintenant l'intégralité de ses aides en faveur des communes, maillons essentiels du territoire. Le vote du budget, qui illustrera cet engagement, se tiendra le 3 avril prochain. « *Nous savons que les communes rurales rencontrent parfois des difficultés pour trouver les ressources financières nécessaires à leurs projets d'aménagement, pourtant essentiels pour leurs habitants. Le Département et la Région sont donc pleinement investis pour garantir à chaque habitant un accès équitable aux services publics, qu'il vive en ville ou en milieu rural* », a souligné le Président du Département.

La Seine-et-Marne poursuit ainsi sa dynamique en faveur d'un développement équilibré et inclusif de son territoire. Le Département et la Région Ile-de-France réaffirment leur volonté d'accompagner durablement les communes rurales dans la concrétisation de leurs projets et dans le renforcement de leur attractivité.

Liste des 65 communes bénéficiaires : Argentières, Aulnoy, Boissise-la-Bertrand, Chaintreaux, Changis-sur-Marne, La Chapelle-Gauthier, Citry, Crouy-sur-Ourcq, Étrépilly, Forfry, Fublaines, Gironville, Hermé, Lizines, Luisetaines, Mondreville, Neufmoutiers-en-Brie, Paley, Le Plessis-Feu-Aussoux, Saint-Brice, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Germain-Laxis, Saint-Loup-de-Naud, Saint-Rémy-de-la-Vanne, Sancy-les-Meaux, La Tombe, La Trétoire, Verdelot, Vignely, Villeneuve-sur-Bellot, Voulangis, Voulx, Vulaines-lès-Provins, SIVOS de Rebais - Saint-Léger, Boisdon, Boitron, Bréau, Chauffry, Chevru, Clos-Fontaine, Condé-Sainte-Libiaire, Coulombs-en-Valois, Courtomer, Everly, Fontaine-le-Port, Gesvres-le-Chapitre, Gurcy-le-Châtel, Jutigny, Larchant, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Marles-en-Brie, Melz-sur-Seine, Mons-en-Montois, Ozouer-le-Voulgis, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Saint-Just-en-Brie, Saint-Siméon, Salins, Seine-Port, Solers, Trocy-en-Multien, Villeneuve-sous-Dammartin, Villiers-en-Bière, SIVOM Conches – Guermantes, SIRP de Recloses et Villiers-sous-Grez.

Contact presse :

Pauline Maingre - 06.72.84.70.49 - pauline.maingre@departement77.fr